



LITIGE RACCORDEMENT PAR ERDF

Par **ruddy2501**, le **28/10/2011** à **18:47**

Bonjour,

J'ai un litige avec ERDF concernant le raccordement au réseau.

Dans mon permis de construire, ERDF m'informe qu'une extension va être nécessaire et qu'elle sera à ma charge pour un montant d'environ 3800E HT. Je signe ce document 10/12/2010 afin d'obtenir mon permis de construire.

Je reçois par la suite (le 27/01/2011) un devis de la part d'ERDF m'indiquant un montant de 1250Euros TTC et que mon raccordement ne nécessite pas d'extension. Je signe et règle en totalité ce devis. le 21/04 (toujours dans la période de validité du devis précédent).

ERDF m'informe avoir bien reçu mon paiement et m'indique qu'après étude, le coffret ne peut pas être posé à l'endroit initial (il m'envoie des photos me montrant la position future du coffret). Les travaux sont donc planifiés au 07/09/2011.

Le 13/09/2011, nouveau courrier d'ERDF m'indiquant qu'en fait, il va bien falloir une extension, qu'ils annulent le devis précédent (1250E) et qu'un nouveau devis va me parvenir. Je reçois ce dernier le 29/09/2011 pour un montant de 6390E TTC et qu'il ne pourront intervenir avant 16 semaines. Je refuse de payer ce montant car ERDF.

Je fais donc une réclamation au service raccordement qui "gracieusement" m'offre un raccordement provisoire si je paie le devis précédent. Puis-je obtenir d'ERDF la réalisation des travaux pour le montant prévu initialement (1250 E). Merci de votre réponse

Par **youris**, le **28/10/2011** à **20:36**

bjr,

si j'ai bien compris le devis initial était de 3800 € à votre charge.

attention comme son nom l'indique un branchement provisoire, est provisoire qui vous contraindra à un moment d'obtenir un branchement définitif.

je vous conseillerais de faire un courrier au directeur général de ERDF et puis après au médiateur de l'énergie si nécessaire.

les montants successifs et incohérents des devis prouvent qu'ils ne savent pas très bien ou ils en sont (technique branchement ou réseau avec un droit de suite).

cdt

Par **ruddy2501**, le **28/10/2011** à **20:52**

Bonsoir, merci de votre réponse.

Le devis initial est de 1250 Euros, la somme de 3800E est une estimation faite par ERDF lors de ma demande de permis de construire.

Le branchement provisoire qu'il m'offre gracieusement nécessite l'acceptation du nouveau devis de 6800 Euros.

Je précise que je suis censé emménagé courant du mois de Décembre.